

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant**la 1^{ère} série de compléments au budget 2025*

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 101 du règlement du Conseil communal du 1er septembre 2016, la Municipalité sollicite l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus de fonctionnement imprévisibles et exceptionnels qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

CHARGES	Budget 2025	Crédit compl.
<i>1. ADMINISTRATION GENERALE</i>		
01200.3130.00	Prestations de services et honoraires Election complémentaire 1er tour à la Municipalité 2025 (décision municipale du 27.11.2024)	51'520 11'000
01200.3130.00	Prestations de services et honoraires Election complémentaire 2ème tour à la Municipalité 2025 (décision municipale du 13.02.2025)	51'520 23'000
01200.3130.00	Prestations de services et honoraires Organisation de la votation du 18 mai 2025 sur l'initiative « Pour un parking souterrain de l'ordre de 1000 places ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur de la Place d'Armes » - coûts suppl. (décision municipale du 13.02.2025)	51'520 13'500
02201.3102.10	Actions de communication Comptoir du Nord vaudois 2025 - organisation du stand en tant qu'hôte d'honneur (décision municipale du 15.01.2025)	343'500 36'000
02200.3010.00	Salaire du personnel administratif et exploitation	1'770'430

	CHANC-COM - engagement temporaire d'une ressource auxiliaire pour cause de maladie (décision municipale du 12.03.2025)		41'000
02200.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG et AC CHANC-COM - engagement temporaire d'une ressource auxiliaire pour cause de maladie (décision municipale du 12.03.2025)	119'460	2'600
02200.3052.00	Caisse de pension CHANC-COM - engagement temporaire d'une ressource auxiliaire pour cause de maladie (décision municipale du 12.03.2025)	303'020	7'800
02200.3130.00	Prestations de services et honoraires Comptoir du Nord vaudois 2025 : organisation du stand en tant qu'hôte d'honneur (décision municipale du 15.01.2025)	20'200	49'000
02212.3010.10	Salaire du personnel administratif et exploitation Administration PON - engagement temporaire d'une ressource auxiliaire pour cause de maladie (décision municipale du 26.03.2025)	478'020	42'000
02212.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG et AC Administration PON - engagement temporaire d'une ressource auxiliaire pour cause de maladie (décision municipale du 26.03.2025)	32'020	2'700
02212.3052.00	Caisse de pension Administration PON - engagement temporaire d'une ressource auxiliaire pour cause de maladie (décision municipale du 26.03.2025)	83'480	7'900

2. FINANCES

02230.3010.00	Salaires du personnel administratif Office informatique - engagement temporaire d'un auxiliaire pour la reprise des activités informatiques d'Echallens (décision municipale du 19.03.2025)	1'172'980	39'500
---------------	---	-----------	--------

*Remarque : cette demande est entièrement
compensée pour CHF 50'000.- sur le cpte
02230.4260.00 Remboursement de frais*

02230.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG et AC Office informatique - engagement temporaire d'un auxiliaire pour la reprise des activités informatiques d'Echallens (décision municipale du 19.03.2025)	77'860	4'100
02230.3052.00	Caisse de pension Office informatique - engagement temporaire d'un auxiliaire pour la reprise des activités informatiques d'Echallens (décision municipale du 19.03.2025)	201'800	6'400
02230.3100.00	Matériel et équipements Réorganisation des locaux de l'administration à l'Hôtel de Ville - déménagement de l'office informatique et du SIT au centre St-Roch (décision municipale du 19.03.2025)	43'000	45'000
02230.3130.00	Prestations de service et de tiers Réorganisation des locaux de l'administration à l'Hôtel de Ville - déménagement de l'office informatique et du SIT au centre St-Roch (décision municipale du 19.03.2025)	136'900	5'000

3. SPORT ET BATIMENTS

34100.3636.08	Aides aux sociétés sportives Subvention d'exploitation à BMX Club Nord vaudois pour le remboursement d'un prêt cautionné par la Ville auprès de la banque Raiffeisen (décision municipale du 05.02.2025)	381'000	18'000
---------------	---	---------	--------

Remarque : cette subvention d'exploitation est conditionnellement remboursable sur une durée de 9 ans par BMX Club Nord vaudois, à raison de CHF 2'000.-/an jusqu'en 2034

02901.3160.00	Loyers et bail à ferme des biens-fonds Réorganisation des locaux de l'administration à l'Hôtel de Ville (décision municipale du 19.03.2025)	235'300	50'000
02901.3144.11	Amélioration des bâtiments Réorganisation des locaux de l'administration à l'Hôtel de Ville (décision municipale du 19.03.2025)	133'000	50'000

02901.3130.00	Prestations de service et de tiers Réorganisation des locaux de l'administration à l'Hôtel de Ville (décision municipale du 19.03.2025)	136'900	12'000
96300.3430.40/09	Travaux de gros entretiens, bâtiment PF Restaurant la Grange - Remplacement d'un lave-vaisselle (décision municipale du 06.03.2025)	273'550	15'000

4. MOBILITE, ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

61500.3140.00	Entretien des terrains, parcs et loisirs Parking Roger-de-Guimps - Entretien de la place de jeux (décision municipale du 09.04.2025)	40'000	15'000
61500.3140.00	Entretien des terrains, parcs et loisirs Mise en conformité de la place de jeux du Parc des Rives - travaux de remplacement des sols fluents (décision municipale du 05.02.2025)	40'000	14'000
61500.3141.61	Entretien du réseau routier Rue du Casino – Aménagement et financement de la zone de rencontre (20 km/h) du goulet du Casino (décision municipale du 09.04.2025)	698'000	48'000

5. JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

43300.3116.00	Matériel et équipement dentaires Clinique dentaire - Remplacement d'un fauteuil dentaire Intego Pro TS (décision municipale du 29.01.2025)	11'500	41'700
57300.3010.10/42	Salaire du personnel des auxiliaires Intégration - Projet « De la maison à l'école » (décision municipale du 26.02.2025)	51'200	14'000
<i>Remarque : cette demande est partiellement compensée par une économie de CHF 10'000.- sur le cpte 57300.3132.00/41</i>			
57300.3010.10/22	Salaire du personnel des auxiliaires Intégration - Projet « Français à la plage » (décision municipale du 26.02.2025)	51'200	3'750

57901.3160.00	Loyers et bail à ferme des biens-fonds Service social communal – Prise à bail d'un local pour la population marginalisée (décision municipale du 09.04.2025)	45'000	24'700
---------------	--	--------	--------

6. SECURITE PUBLIQUE

14000.3010.00	Salaires du personnel administratif et exploitation Engagement du secrétaire général CDPV-SOPV par contrat de droit privé (décision municipale du 26.03.2025)	2'272'770	20'000
---------------	---	-----------	--------

Remarque : cette demande est entièrement refacturée à la CDPV-SOPV

77100.3010.00	Salaires du personnel administratif et exploitation Centre funéraire - Remplacement d'un collaborateur pour cause d'absence (décision municipale du 26.03.2025)	264'080	27'500
---------------	---	---------	--------

77100.3010.10	Salaires du personnel des auxiliaires Centre funéraire - Remplacement d'un collaborateur pour cause d'absence (décision municipale du 26.03.2025)	42'950	24'650
---------------	---	--------	--------

77100.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG et AC Centre funéraire - Remplacement d'un collaborateur pour cause d'absence (décision municipale du 26.03.2025)	19'730	1'800
---------------	---	--------	-------

77100.3052.00	Caisse de pension Centre funéraire - Remplacement d'un collaborateur pour cause d'absence (décision municipale du 26.03.2025)	43'470	5'300
---------------	---	--------	-------

7. URBANISME, RH, CULTURE ET DURABILITE

02220.3010.00	Salaires du personnel administratif et exploitation Spécialiste RH - Remplacement d'une collaboratrice pour cause de maternité (décision municipale du 13.11.2024)	1'280'310	8'000
---------------	--	-----------	-------

76100.3010.00	Salaires du personnel administratif et exploitation Durabilité - Remplacement de deux collaboratrices pour cause de maternité (décision municipale du 29.01.2025)	298'580	8'000
---------------	---	---------	-------

32900.3010.00	Salaires du personnel administratif et exploitation	612'310	
.	Direction du Service de la culture - Engagement temporaire par contrat de droit privé d'une cheffe de projets culturels pour cause de maternité (décision municipale du 13.11.2024)		7'000
79001.3132.00	Honoraires conseillers externes, experts Travaux de remise en état d'une parcelle suite à un litige et réalisation d'un cheminement de mobilité douce (décision municipale du 09.04.2025)	50'000	30'000

8. SERVICE DES ENERGIES

87901.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles Travaux de maintenance à la Villa Expo du SEY, en vue de sa location à SAGENORD (décision municipale du 19.03.2025)	118'600	41'000
---------------	--	---------	--------

Remarque : cette demande est partiellement compensée par une recette de CHF 25'000.- sur le cpte 87901.4472.00

TOTAL DES CHARGES **815'900**

REVENUS

2. FINANCES

02230.4260.00	Remboursement de frais Office informatique - engagement temporaire d'un auxiliaire pour la reprise des activités informatiques d'Echallens (décision municipale du 19.03.2025)	134'530	50'000
---------------	--	---------	--------

8. SERVICE DES ENERGIES

87901.4472.00	Locations pour utilisation des biens-fonds PA Loyer versé par SAGENORD suite aux travaux de maintenance à la Villa Expo (décision municipale du 19.03.2025)	13'980	25'000
---------------	---	--------	--------

TOTAL DES REVENUS **75'000**



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2025, représentant au total une augmentation de charge nette de CHF 740'900.- sont accordés à la Municipalité.

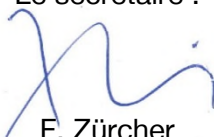
Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2025	9'509'970	
	Modification des charges	Modification de revenus
Administration générale	236'500	
Finances	100'000	50'000
Sports et Bâtiments	145'000	
Mobilité, travaux et environnement	77'000	
Jeunesse et cohésion sociale	84'150	
Sécurité publique	79'250	
Urbanisme, RH, Culture et durabilité	53'000	
Service des énergies	41'000	25'000
	815'900	75'000
Charges supplémentaires		<u>740'900</u>
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires		<u>10'250'870</u>

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

P. Dessemontet



Le secrétaire :

F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : M. Pierre Dessemontet, syndic